

Info La Pêche

Vol. 6 • n° 3

Votre municipalité en bref

Été 2022

INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA PÊCHE : UNE CARTE INTERACTIVE PROVINCIALE DISPONIBLE POUR VÉRIFIER L'ÉTAT DE SITUATION

Dans le cadre de l'opération Haute vitesse visant à déployer Internet haute vitesse dans les foyers qui n'y ont pas encore accès en région, le gouvernement du Québec a mis en ligne une carte interactive présentant l'état d'avancement du projet.

La carte est mise à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent visualiser l'avancement des chantiers de déploiement de services Internet haute

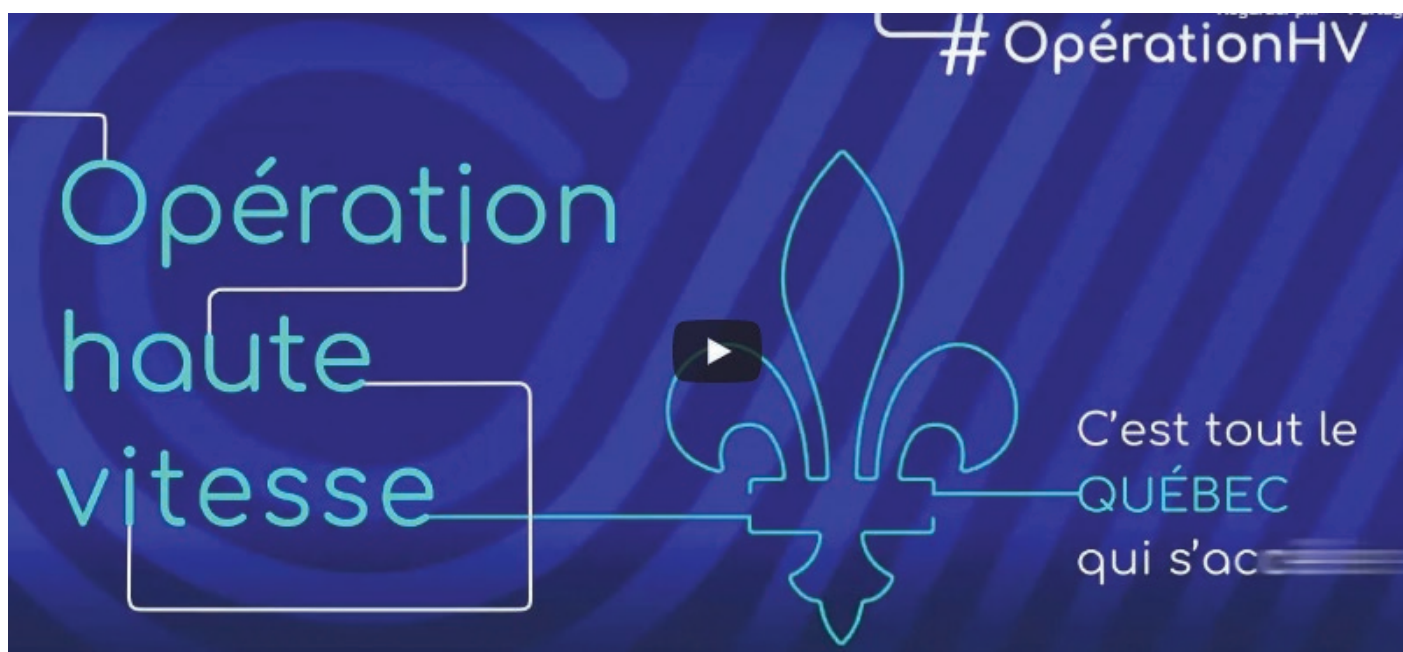
vitesse au Québec, dans des secteurs précis. Les données qu'elle reproduit sont mises à jour périodiquement.

La Municipalité de La Pêche invite donc les citoyens à consulter le site de la province au www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/internet-haute-vitesse-etat-situation pour vérifier l'information pour leur adresse, et soumettre des corrections au besoin. Il est très important que

les informations figurant sur la carte reflètent vraiment la situation dans notre municipalité.

Dans le cas où l'information fournie serait erronée, ou encore dans le cas d'une adresse civique non disponible dans la recherche, merci de contacter le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité à carte.interactive@mce.gouv.qc.ca.

IMPORTANT : Si selon la carte, votre adresse est répertoriée comme étant déjà desservie par un service internet haute vitesse, mais qu'en réalité, vous ne disposez que d'un service sans fil de vitesse inférieur à 50/10 (standard du CRTC), merci d'informer la province de cette situation par courriel à carte.interactive@mce.gouv.qc.ca.



307NET LANCE L'ACCÈS À INTERNET HAUTE-VITESSE

307Net, un fournisseur de services Internet à but non lucratif basé à Cantley, prévoit commencer à connecter la fibre optique aux foyers intéressés de Cantley cet été. Pendant plus de cinq ans, une équipe de bénévoles dévoués s'est efforcée de fournir un service Internet haut débit fiable et abordable aux ménages qui n'étaient pas desservis par les fournisseurs d'accès Internet traditionnels. Avec l'appui de la municipalité de Cantley, l'organisme a obtenu un financement pour son projet dans le cadre des programmes « Connecter pour innover et Québec Branché ».

Pour les citoyens de La Pêche situés dans les secteurs limitrophes comme les chemins Clark, Cross et Brown, 307net sera une opportunité : toutefois, une inscription en ligne sera nécessaire. Pour plus d'informations sur les rues et les secteurs de La Pêche qui sont couverts par 307Net ainsi que pour vous inscrire, visitez le 307Net.ca.

307Net apportera la technologie de pointe de l'Internet par fibre optique aux propriétaires et aux entreprises en utilisant la toute dernière technologie, la fibre jusqu'au domicile (FTTH) - offrant des vitesses de téléchargement

élevées, une latence très faible et des niveaux de sécurité et de confidentialité plus élevés.

Au cours du déploiement initial de 307Net, la connexion entre le poteau de la rue et l'extérieur de la maison sera gratuite pour le client, en raison des accords signés avec les gouvernements fédéral et provincial. Au départ, le nombre de foyers pouvant être raccordés sera limité. Pour s'assurer que votre foyer sera desservi, 307Net vous recommande de vous inscrire dès que possible.

Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 1055
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Daniel Meunier**
quartier 1
819 598-9496
d.meunier@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 2
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Pierre Label**
quartier 4
819 456-3604
p.label@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungha

Production : In Médias

Distribution : Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest,
La Pêche (Québec) J0X 2W0

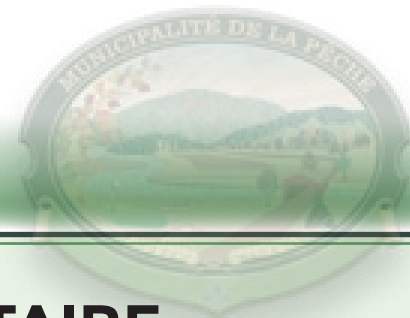
Tél. : 819 456-2161

Site Internet : www.villelapeche.qc.ca

Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)





AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE AU PARC DE LA RIVIÈRE : UN PREMIER PROJET PILOTE DÉBUTÉ DANS LA PÊCHE

Les 28 et 29 mai, des bénévoles étaient à pied d'œuvre pour préparer le jardin communautaire au parc de la Rivière (3, chemin de la Rivière, secteur Edelweiss). Les organisateurs, Potager partagé-Wakefield Community Garden, ont soumis une proposition de projet à la municipalité en décembre 2021. Le projet a reçu l'approbation du Conseil en mai 2022 à la suite de l'analyse et l'évaluation de leur proposition détaillée et du plan de mise en œuvre. La municipalité a considéré le fait que cette initiative bénéficie d'un soutien fort de la part de bénévoles aux compétences diverses, ce qui assurera la pérennité du projet, et d'un appui financier supplémentaire provenant de diverses sources de financement. Une consultation communautaire a également été organisée et a débouché sur une réponse très positive (92 % d'avis favorables - 60 des 65 répondants à l'enquête).

Les plans détaillés de l'espace de



jardinage commun prévoit des parcelles de jardinage individuelles, familiales et d'équipe, une parcelle pour fournir des légumes à la banque alimentaire le Grenier des Collines, des activités éducatives et des événements communautaires, des projets artistiques et l'incorporation d'un potentiel de projets autochtones.

La municipalité considère que les objectifs et les actions du projet pilote correspondent aux principes de leur Plan directeur des parcs et espaces verts. Rappelons que ce

dernier soutient les projets de développement communautaire inclusifs, éco-responsables et accessibles aux citoyens de tous âges et de toutes capacités. Le groupe a également reçu un financement du Fonds vert de la municipalité d'un montant de 2 240 \$.

Le projet de jardin communautaire Potager partagé-Wakefield Community Garden sera développé tout au long de l'été, avec des plans pour raccorder l'électricité, installer une pompe à eau, construire des

parcelles de légumes réguliers et surélevés en bacs accessibles et bien plus encore. Un certain nombre d'organisations locales ont exprimé leur soutien à cette initiative, mais le groupe est toujours à la recherche de nouveaux membres, de bénévoles, de dons d'équipements et d'outils, etc. Pour plus d'informations sur le projet, les activités à venir ou pour participer, veuillez contacter potager.wakefield.garden@gmail.com ou consulter leur page Facebook : <https://www.facebook.com/potagerpartagewakefield>.

UN MOIS DE COLLECTE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES!

Bravo, citoyens de La Pêche. Nous avons passé le cap du démarrage de la collecte des matières organiques! Merci pour votre collaboration!

En effet, cela fait tout juste un mois que nos habitudes de collectes ont changé, passant de deux à trois bacs, sans compter les modifications et autres nouveautés introduits depuis février avec le changement de contracteur. Bien que les premières semaines étaient moins évidentes, la municipalité note une amélioration dans les bacs bruns : la majorité des citoyens pratique le bon tri de leurs matières.

En revanche, de plus en plus des sacs de plastique compostables se retrouvent dans les bacs bruns. Rappelez-vous qu'aucun plastique n'est accepté dans le bac brun, même compostables ou biodégradables.

Les sacs de plastique compostables, même certifiés, sont refusés au site de

traitement et par conséquent, dans le bac brun. Les procédés de compostage utilisés par le centre de traitement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ne permettent pas de dégrader efficacement les matières plus résistantes comme le plastique. À la fin du processus, il risquerait de rester des morceaux de plastique dans le produit final.

D'ailleurs, si vous souhaitez utiliser des sacs de papier pour le compostage, certains commerces locaux en disposent. Voici quelques points de vente sur le territoire de La Pêche pour vous en procurer!

- Matériaux Gauvreau ski-doo 4, route Principale Est
- Alimentation Pilon - Marché Richelieu 245, route Principale Est
- RONA Quincaillerie R-Cube 924, chemin Riverside

- Magasin général de Wakefield 804, chemin Riverside

de diminuer les odeurs et de garder les bacs plus propres.

Les organisations désirant devenir un partenaire pour vendre les sacs de papier pour le compostage sont invitées à communiquer avec la Municipalité au 819-456-2161, poste 2276

Bien sûr, les sacs de papiers sont optionnels et peuvent être remplacés par des journaux. L'utilisation du papier permet

N'hésitez pas à consulter le dépliant aide-mémoire et la brochure que vous avez reçus à la maison, ou les consulter sur le site Internet de la municipalité, pour toute interrogation sur les matières acceptées et refusées dans les bacs ou tout simplement pour des trucs et astuces pour faciliter le tri des matières.

La Pêche GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / RECYCLING AND GARBAGE MANAGEMENT 2022

ORDURES / GARBAGE • RECYCLAGE / RECYCLING • AUCUNE COLLECTE / NO PICK-UP

MATIÈRES ORGANIQUES / ORGANIC WASTE • E: ENCOMBRANTS / BULKY WASTE • V: RÉSIDUS VERTS / GREEN WASTE

Juin - June 2022							Juillet - July 2022							Août - August 2022							
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S	D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S	D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S	
			1	2	3	4						1	2			1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				

La Pêche

LE PLASTIQUE DANS LE BAC BRUN, C'EST NON! AUCUNE EXCEPTION!

ENSEMBLE ON COMPOSTE

Cantley Chelsea Pontiac

PROJETS EN COURS



PROJET PILOTE SUR LA CUISINE SAISONNIÈRE ET LE COMMERCE DE PRODUITS ARTISANAUX

Un nouveau projet pilote lancé par la municipalité permettra aux cuisines saisonnières et commerçants de produits artisanaux de s'installer à Wakefield à partir de juin. Le but est d'encourager les initiatives estivales qui favoriseraient le développement économique dans le secteur. L'objectif est de générer une augmentation du taux d'achalandage pour mettre à profit les commerces locaux, les initiatives citoyennes et la créativité du milieu.

Un règlement a été adopté par le Conseil lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 édictant des règles et conditions à respecter pour permettre l'opération de points de vente de nourriture préparée sur place, la vente de breuvage, sauf les boissons alcoolisées, et la vente de produits artisanaux. Il sera en vigueur du 7 juin au 31 octobre en 2022 et 2023. Les zones admissibles à Wakefield comprennent le chemin Riverside et de la Vallée-de-Wakefield (voir la carte du projet).

Les personnes intéressées doivent faire une demande de permis pour avoir une autorisation municipale. Le coût d'un permis est de 750 \$ par saison.

Le règlement et la liste des documents nécessaires pour déposer une demande sont disponibles sur le site Web de la municipalité sous Vie municipale – Projets en cours – Cuisines saisonnières.

INTERDICTION DE BAIGNADE AU PONT GENDRON

À la suite de la noyade d'une personne dans la rivière Gatineau au niveau du pont Gendron à Wakefield (Pont couvert) durant l'été 2021, le coroner a recommandé à la Municipalité de La Pêche d'interdire la baignade à cet endroit. Ainsi, après discussions et analyse de la situation, le conseil a adopté, lors de sa rencontre régulière du 6 juin dernier, l'interdiction de baignade au pont couvert de Wakefield (Pont Gendron) dans la zone située entre 50 m en aval et 25 m en amont du pont. Toute personne qui se retrouve dans la zone interdite à la baignade, immergée dans l'eau de la rivière Gatineau, est présumée se baigner et est passible d'une amende de 500 \$.

Il est toutefois important de noter que les activités nautiques comme la Planche à pagaie, le rafting, la descente sur tube, etc. ne sont pas interdites puisqu'elles sont soumises à la réglementation fédérale.

Rappelons également qu'il était déjà interdit de sauter du pont couvert en vertu du règlement 22RM04; l'amende à cette infraction est de 350 \$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE

L'hôtel de ville actuel de la Municipalité de La Pêche est trop restreint pour desservir adéquatement la population. Il est situé dans l'ancien presbytère de l'église Sainte-Cécile-de-Masham et des travaux d'agrandissement ont été faits à quelques reprises, incluant le déménagement du service des incendies et des travaux publics dans d'autres locaux.

Lors du démarrage du projet en 2019, l'étude de faisabilité de la construction du futur Hôtel de ville estimait les coûts à 6 174 000 \$ et des subventions potentielles de 50% du coût de construction. Le coût annuel pour une résidence médiane était alors estimé à 29 \$/an pour 30 ans, considérant la durée de vie du bâtiment (100 ans) et l'équité entre les utilisateurs dans le temps.

Entre 2019 et 2022-2023, les coûts de construction ont substantiellement augmenté à cause des effets de la pandémie. Ces derniers sont désormais évalués à près de 9 175 000 \$. Le conseil municipal prévoit donc l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 9 175 000 \$ et un emprunt de 9 175 000 \$ pour les travaux de construction du nouvel hôtel de ville. L'avis de motion et le projet de règlement d'emprunt ont été déposés lors de la séance régulière de juin.

Toutefois, la Municipalité entreprend les démarches

nécessaires pour aller chercher plus de 4 750 000\$ en subvention, soit environ 52% du coût de construction, et espère aussi bénéficier d'un financement à taux d'intérêt réduit par l'entremise de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM). Le coût annuel ajusté pour une résidence médiane est maintenant estimé à 33 \$/an pour 30 ans. Toutes les demandes ont été transmises aux instances concernées et sont en attente d'approbation. Les subventions payées comptant seront réduites directement des montants financés et celles reçues du Québec seront affectés annuellement au remboursement du service de la dette.

Rappelons qu'un règlement d'emprunt demeure une autorisation du ministère des Affaires municipales (MAMH) d'effectuer des dépenses et de les financer par des emprunts. L'endettement réel sera établi selon les coûts réels de construction réduits des subventions reçues comptant et deviendra remboursable seulement lorsque les financements seront effectués. Tout solde non utilisé du règlement d'emprunt sera annulé à la fin du projet.

Le projet de règlement d'emprunt est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous Municipalité – Conseil municipal - Séance du conseil - 6 juin.

NOUVEAU PUMPTRACK INSTALLÉ DANS LE PARC CENTRAL DE MASHAM!

Le samedi 25 juin, la communauté est invitée à une fête d'ouverture pour l'arrivée du Pumptrack installé dans le parc central à Sainte-Cécile-de-Masham, (40 ch. Passe-Partout). Des activités auront lieu de 10 h à 12 h pour célébrer l'installation de cette nouvelle infrastructure récréative. Rappelons que le Pumptrack est le premier équipement du parc dans le cadre de la PHASE 1 du Plan directeur des parcs et espaces verts de la municipalité.

Un soutien financier de près de 40 000\$ a été reçu pour l'achat du Pumptrack grâce à une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le solde du coût de l'équipement (environ 80 000 \$) a été investi par la Municipalité.

Des démonstrations d'équipement auront lieu et des muffins, du jus et du café seront servis.

La Pêche

FÊTE D'OUVERTURE DU PUMPTRACK

LE SAMEDI 25 JUIN
10 H 00 À 12 H 00
PARC CENTRAL
40, CH. PASSE-PARTOUT
SAINTÉ-CÉCILE-DE-MASHAM

GOÛTER, DÉMONSTRATION,
MUSIQUE

PROJETS EN COURS



INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU MUNICIPAL À L'EXCEPTION DES LIVRAISONS LOCALES

Lors de son assemblée régulière de juin, le conseil municipal a déposé un projet de règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils.

Ce projet de règlement prévoit, comme les précédents, l'interdiction de la circulation des véhicules lourds sur tous les chemins municipaux du territoire, excepté pour la livraison locale. De plus, il établira à 12,5m la

longueur maximale des véhicules lourds permis sur les routes reliées au réseau provincial du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Cette décision est adoptée à la suite des recommandations du Rapport du groupe Civitas et aux préoccupations grandissantes des citoyens. En effet, la géométrie (largeur, rayons de courbe, visibilité, etc.) de nos rues et chemins est défectueuse et ces derniers n'ont pas

été conçus pour le transport lourd. Ainsi, pour protéger la sécurité des résidents et des usagers, les restrictions à la circulation des véhicules les plus lourds s'imposent.

Le projet de règlement, qui devra ultimement être approuvé par le MTQ, lui a été soumis pour fins d'analyse. Des modifications pourront être apportées selon ses recommandations du MTQ avant son adoption définitive par le conseil.

VENTE DE BIENS EXCÉDENTAIRES - APPEL D'OFFRES OUVERT!

La Municipalité accepte des offres pour l'acquisition de biens excédentaires. Pour voir la liste des biens et présenter une offre, vous êtes invité à le faire par l'intermédiaire du cahier des charges disponible au bureau municipal au 1, route Principale Ouest ou sur le site web à l'adresse suivante <http://www.villelapeche.qc.ca>. Les conditions à respecter sont énumérées au cahier des charges faisant l'objet du présent appel d'offres ainsi qu'une description des lots en question.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le **28 juin 2022 à 11 h**, au bureau administratif de la Municipalité. Toute personne intéressée peut assister à l'ouverture.

Note: Le bien est vendu tel quel, sans garantie et sans possibilité de retour/échange, remboursement ou diminution de valeur.

LICENCE DE CHIEN

Pour la sécurité de votre animal de compagnie et votre tranquillité d'esprit, renouvelez votre licence annuelle au coût de 35 \$ ou procurez-vous-en une au coût de 40 \$ pour toute nouvelle licence. Si vous êtes propriétaire, votre renouvellement se fait directement via votre compte de taxes. Ces nouvelles licences électroniques se sont avérées être très efficaces en 2021.

D'ailleurs, saviez-vous que garder un animal sans médaillon constitue une infraction au règlement 21-RM-02, article 8.16? Vous seriez alors passible d'une amende!

Pour acquérir ou renouveler la licence de votre animal ou accéder à plus d'informations sur le service proposé aux citoyens, visitez le www.anitek.ca ou le www.villelapeche.qc.ca.

819 431-9904
controleanimalier@anitek.ca
WWW.ANITEK.CA

CHIEN PERDU? CHIEN RETROUVÉ?

ANITEK La Pêche

DES FINS DE SEMAINES SONT DÉSORMAIS DÉDIÉES AUX VENTES DE GARAGES

Lors de sa séance régulière de juin, le conseil a adopté le règlement régissant les ventes de garages ou ventes débarras sur le territoire de La Pêche. Ce nouveau règlement prévoit une période spécifique de l'année durant laquelle les ventes de garages sont autorisées: de mai à octobre, la première fin de semaine du mois. La Municipalité de La Pêche autorise donc les prochaines ventes de garages aux dates suivantes :

- Les samedi 2 et dimanche 3 juillet
- Les samedi 6 et dimanche 7 août
- Les samedi 3 et dimanche 4 septembre
- Les samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre

De plus, veuillez noter qu'aucun frais ni permis ne sont exigés. Toutefois, certaines règles s'appliquent :

- Les citoyens sont invités à s'inscrire pour informer la Municipalité de la tenue de leur vente débarras en envoyant une requête via le portail citoyen Voilà ou par courriel à guichet.unique@villelapeche.qc.ca.
- L'inscription doit se faire au moins 48 h avant la date prévue de la vente;
- L'inscription en cours porte sur la prochaine date prévue au calendrier, soit celle de juillet.

Diamètre	GUIDE POUR LES FEUX EXTÉRIEURS			
	1 mètre et moins	1 à 2 mètres	2 à 4 mètres	Foyer extérieur
Autorisation	12 mois par année	du 1 ^{er} novembre au 31 mai	du 1 ^{er} novembre au 31 mai	12 mois par année
Permis	Non requis	Requis - valide 5 jours	Requis - valide 5 jours	Non requis
Dégagement	<ul style="list-style-type: none"> • 10 m des lignes de propriété • 10 m de bâtiment/réservoir • 2 m d'autres combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 m des lignes de propriété • 15 m de bâtiment/réservoir • 10 m d'autres combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 m des lignes de propriété • 30 m de bâtiment/réservoir • 15 m d'autres combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 m des lignes de propriété • 6 m de bâtiment/réservoir • 2 m d'autres combustibles
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen d'extinction à 10 m • Hauteur max. 1 m • Entouré de matériaux non-combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen d'extinction à 10 m • Entouré de matériaux non-combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen d'extinction à 10 m • Entouré de matériaux non-combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen d'extinction à 6 m • Base maximale de 70 cm de diamètre • Hauteur inférieure à 1,5 m • Muni d'un grillage et d'un pare-étincelles • Entouré de matériaux non-combustible min. 1 m de diamètre
INTERDICTION SELON L'INDICE SOPFEU	TRÈS ÉLEVÉ EXTRÊME	TRÈS ÉLEVÉ EXTRÊME	TRÈS ÉLEVÉ EXTRÊME	EXTRÊME

BABILLARD MUNICIPAL



Le Marché de Wakefield De retour pour une autre saison !

Le marché de Wakefield vous offre les meilleurs aliments locaux et produits d'artisanat de l'Outaouais. Vous y trouverez de la viande, des légumes, des fruits, des œufs, des plats chauds, des boissons, des produits de boulangerie-pâtisserie, des articles de laine, des objets de céramique et d'ébénisterie, des musiciens sur place et bien plus encore. Venez nous rejoindre au Centre Wakefield La Pêche chaque samedi, de 9 h à 13 h, jusqu'au 15 octobre. Pour tout autre renseignement, allez à www.marchewakefieldmarket.ca.

Avis de convocation Assemblée générale annuelle – Maison le Ricochet

Le mardi 21 juin 2022, à 19 h
9, chemin de la Beurrerie, La Pêche

Nous sommes heureux de vous accueillir en personne mais nous vous offrons aussi, pour ceux qui le préfèrent, le choix de participer par visioconférence. Pour vous inscrire, écrivez à administration@maisonlericochet.com.

La Maison le Ricochet est un organisme à but non lucratif qui œuvre en réadaptation en santé mentale et en réinsertion sociale et professionnelle sur le territoire des Collines-de-l'Outaouais depuis 1990.

Fête du Canada à Wakefield

Venez célébrer la fête du Canada à Wakefield, le 1er juillet. La fête débutera par une parade à 11 h 30 et c'est sur le thème *Ça fait longtemps, faites-nous un sourire*. Nous vous invitons à vous rendre au Centre Wakefield La Pêche. Il y aura des jeux pour les jeunes et les moins jeunes, de la bouffe et de la musique, beaucoup de musique. Entrée gratuite. Nous avons hâte de vous revoir.

Inauguration de la garde-robe communautaire



Samedi 18 juin de 11 h à 15 h
275 chemin Pontbriand au Lac des loups

Accueil chaleureux au rendez-vous avec cupcakes, breuvages, activités et surprises pour les enfants. Le TAACoMOBILE sera également présent!

Horaire de la garde-robe communautaire

Mercredi : 13 h à 16 h et 18 h à 20 h

Samedi : 11 h à 15 h

Recherche de bénévoles: communiquez avec Carollane Beausoleil par courriel au carollane_b_63@hotmail.com ou par téléphone avec Carolane Larocque au 819 209 7338.

Le comité de démarrage de la garde-robe communautaire a très hâte de vous accueillir!

Le Centre patrimonial de la Maison Fairbairn vous invite à venir fêter ses 10 ans!

Samedi 25 juin à 15 h - Concert Suoni x Wakefield, scène Fairbairn;

Dimanche 26 juin de 13 h à 16 h - Fête du 10^e anniversaire :

- Dévoilement de la nouvelle enseigne de la Maison Fairbairn;
- Vernissage de la NOUVELLE exposition L'histoire de la musique hippie dans l'Outaouais;

- Musique en direct et animation pour enfants;
- Gâteau et rafraîchissements; et
- Rencontre des fondateurs et amis de la Maison Fairbairn.

Lundi 27 juin à 18 h 30 - Lancement des Lundis musicaux !

Information : www.fairbairn.ca

Théâtre Le Poulailier
6, rue Cuertin
Ste-Cécile de Masham

Tous les soirs à 20h

VENEZ CÉLÉBRER À STE-CÉCILE DE MASHAM

VIENS LÂCHER TON FOU!

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTRE LANGUE AUX MILLE ACCENTS

23 JUIN 2022
Patrick Gemme & Carl Cadorette
FEU DE JOIE

24 JUIN 2022
Amuseur public pour les familles!
Dude & Ghys Mongeon
BBQ ET FEU DE JOIE

25 JUIN 2022
Dude et Maxime Gervais
BBQ

ACHAT DE BILLETS :
lepointdevente.com/billets/fetenatqc
10\$/soirée
20\$/3 jours

Mouvement national des Québécoises et Québécois
La Pêche
Desjardins
Bussière
IGA

Transcollines.ca/info

On a du nouveau pour vous.

Restez informé des nouveaux services et des projets de Transport en commun en développement dans les Collines-de-l'Outaouais !

CONCOURS

À gagner, un panier gourmet de l'Outaouais d'une valeur de 500\$!
Pour participer allez à transcollines.ca/info.

Transcollines
À VOTRE SERVICE

AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de La Pêche a, à sa session tenue le 7 septembre 2021, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 101-2021

RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Greffière et Directrice générale adjointe, sis au 1 route Principale Ouest, Sainte-Cécile-de-Masham, QC J0X 2W0, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 7 septembre 2021
2. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 octobre 2021

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 15 octobre 2021.

Donné à La Pêche, ce 24e jour du mois de mai 2022.

Me Sylvie Loubier
Greffière et DGA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de La Pêche a, à sa session tenue le 7 septembre 2021, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 103-2021

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Greffière et Directrice générale adjointe, sis au 1 route Principale Ouest, Sainte-Cécile-de-Masham, QC J0X 2W0, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 7 septembre 2021
2. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 octobre 2021

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 15 octobre 2021.

Donné à La Pêche, ce 24e jour du mois de mai 2022.

Me Sylvie Loubier
Greffière et DGA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de La Pêche a, à sa session tenue le 8 octobre 2021, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 107-2021

RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Greffière et Directrice générale adjointe, sis au 1 route Principale Ouest, Sainte-Cécile-de-Masham, QC J0X 2W0, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le Conseil municipal, le 8 octobre 2021
2. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 24 janvier 2022

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 24 janvier 2021.

Donné à La Pêche, ce 24e jour du mois de mai 2022.

Me Sylvie Loubier
Greffière et DGA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de La Pêche a, à sa session tenue le 7 septembre 2021, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 111-2021

RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la Greffière et Directrice générale adjointe, sis au 1 route Principale Ouest, Sainte-Cécile-de-Masham, QC J0X 2W0, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement a été approuvé par le Conseil municipal le 7 septembre 2021.

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 7 septembre 2021.

Donné à La Pêche, ce 24e jour du mois de mai 2022.

Me Sylvie Loubier
Greffière et DGA